



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R73-2015-038

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

R73-2015-12-22-006 - 01-SGAR-Arrêté modif composition CESER (1 page)	Page 3
R73-2015-12-28-001 - 02-SGAR-Arrêté modif composition CESER-URIOPSS (1 page)	Page 5

Préfecture Haute-Garonne

R73-2015-12-22-006

01-SGAR-Arrêté modif composition CESER

*Arrêté portant modification de la composition du conseil économique social et environnemental régional (M. Di Crescenzo)*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle Ressources de l'État

Affaire suivie par : Elisabeth Ventax  
Téléphone : 05 34 45 38 70  
Courriel : elisabeth.ventax  
@midi-pyrenees.prf.gouv.fr

Arrêté 2015/SGAR portant  
modification de la composition  
du conseil économique social  
et environnemental régional.

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4131-2, R.4134-1 à R.4134-4 et R.4134-6 ;  
Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 modifiant le code général des collectivités territoriales relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional de Midi-Pyrénées ;  
Vu la lettre du 14 décembre 2015 notifiant la désignation de M. Alain Di Crescenzo représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la région Midi-Pyrénées ;  
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral 30 octobre 2013 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional de Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

I. Au titre du 1<sup>er</sup> collège - Entreprises et activités professionnelles non salariées :

Par la chambre de commerce et d'industrie de la région Midi-Pyrénées, lire  
M. Alain Di Crescenzo en lieu et place de M. Didier Gardinal.

II. le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil régional et au président du conseil économique social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 22 DEC. 2015

Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R73-2015-12-28-001

02-SGAR-Arrêté modif composition CESER-URIOPSS

*Arrêté portant modification de la composition du CESER Midi-Pyrénées (URIOPSS)*



## PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle Ressources de l'État

Affaire suivie par : Elisabeth Ventax  
Téléphone : 05 34 45 38 70  
Courriel : elisabeth.ventax  
@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Arrêté 2015/SGAR portant  
modification de la composition  
du conseil économique social  
et environnemental régional.

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4131-2, R.4134-1 à R.4134-4 et R.4134-6 ;  
Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 modifiant le code général des collectivités territoriales relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional de Midi-Pyrénées ;  
Vu la lettre du 11 décembre 2015 notifiant la désignation de Mme Patricia Terral représentante de l'URIOPSS ;  
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral 30 octobre 2013 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional de Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

I. Au titre du 3<sup>ème</sup> collège – Organismes et associations concourant à la vie collective :

Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales, lire  
Mme Patricia TERRAL en lieu et place de M. Denis-René VALVERDE.

II. le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil régional et au président du conseil économique social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le **28 DEC. 2015**

Pascal MAILHOS